

Avis public

**aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants
uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires
indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement
d'entreprise**

**Personnes
physiques et
personnes
morales**

Municipalité

SAINT-ROMAIN

Scrutin du

2025	03	09
année	mois	jour

OBJET : Règlement #2024-348 modifiant le règlement de zonage #2012-257 afin d'agrandir la superficie de la zone A-15

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Nicole Chicoine, greffier ou secrétaire-trésorier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le

2024	12	02
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2025	02	07
année	mois	jour

**

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le

2024	12	02
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2024	12	02
année	mois	jour

*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2025	02	07
année	mois	jour

**

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.

ET

⇒ **aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le**

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2024	12	02
année	mois	jour

*

2024	12	02
année	mois	jour

*

2025	02	07
année	mois	jour

**

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2025	02	07
année	mois	Jour

**

mais **au plus tard** le

2025	02	24
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

Nicole Chicoine

Prénom et nom

418 | 486 | 7374

Ind. rég. Numéro de téléphone

290, rue Principale, Saint-Romain

Adresse

G0Y | 1L0

Code postal

Signature

Donné à

Saint-Romain

Municipalité

, le

2025	01	28
année	mois	jour

Greffier ou secrétaire-trésorier